

Webdo Info

19 juin 2003



Pour plus de détails : www.csn.qc.ca



Les services de garde Nous les avons bâtis, nous les défendons !



Quinze mille personnes ont manifesté à Montréal le samedi 14 juin afin de clamer leur détermination à maintenir l'universalité du réseau des services de garde.

La CSN dénonce l'antisindicalisme du gouvernement libéral

« Les projets de loi 7 et 8 déposés le 17 juin par le gouvernement libéral qui empêchent le droit à la syndicalisation de 15 000 travailleuses équivalent ni plus ni moins à un déni de droit. L'un des premiers gestes du gouvernement consiste à retirer tout espoir aux éducatrices en milieu familial et aux personnes-ressources en milieu familial de se regrouper pour améliorer leurs conditions de travail », a dénoncé avec vigueur Claudette Carbonneau. « Les ministres Béchard et Couillard tentent de se tailler un code du tra-

vail à la carte. C'est inadmissible et cela constitue une importante régression de la qualité démocratique de notre société », estime la présidente de la CSN.

Pierre Lamy, président de la FSSS s'est dit, lui aussi, outré. « Ce sont des milliers de femmes que l'on veut ainsi assujettir à des conditions de travail d'une ancienne époque, en contradiction absolue avec le principe de l'équité salariale pour les femmes et les engagements de l'Assemblée nationale contre la pauvreté. »

Onyx : le meilleur règlement du secteur

Les 400 membres du STT d'Onyx ont accepté, le 18 juin, dans une proportion de 79 % l'entente de principe qui leur assure la meilleure convention collective du secteur. Les travailleurs, spécialisés dans le nettoyage industriel, ont obtenu un premier régime de retraite. La mise à niveau des salaires équivalait à une

hausse de près de 1 % de la masse salariale. D'autres augmentations sont aussi prévues. Après 4500 heures travaillées, les opérateurs de classe A reçoivent un salaire horaire de 17,97 \$ au 1^{er} juin 2003. En 2005, ils gagneront 18,33 \$ de l'heure. La convention collective se termine le 31 décembre de cette même année.

Grève générale à la Brasserie Labatt

Les 950 travailleuses et travailleurs de Labatt, à Montréal, ont déclenché la grève générale illimitée le lundi 16 juin. La sous-traitance, le travail temporaire et le régime de retraite sont les enjeux majeurs du conflit. « Labatt aime ça jouer au mecène. Mais nous, on connaît la face cachée de Labatt. C'est pour ça qu'on est en grève. Des temporaires payés 50 % moins cher, il y en a de plus en plus. Labatt veut aussi sous-traiter nos jobs », affirme Robert Daneau, président du syndicat. La production à la brasserie a cessé à 14 heures lundi, et les camions ont arrêté de circuler, paralysant la distribution et la livraison des produits Labatt dans la région métropolitaine et ailleurs au Québec.



Multi-Markes : manif contre les scabs

En lock-out depuis le 19 mai, des travailleurs de l'entrepôt et du garage de la boulangerie Multi-Markes de Laval ont manifesté, le 17 juin, devant l'entreprise IT Distribution à Saint-Laurent. Affectés à l'expédition des pains Multi-Markes, ils accusent leur employeur de contourner les dispositions



anti-briseurs de grève contenues dans le Code du travail du Québec en confiant leurs tâches à la compagnie IT Distribution.

Un enquêteur du ministère du Travail a constaté que Multi-Markes a aussi fait appel à des briseurs de grève à son entreprise de Laval. Les pourparlers achoppent principalement sur les augmentations de salaire, la protection des emplois contre le recours à la sous-traitance et le statut des employés temporaires. Les 160 travailleuses et travailleurs souhaitent signer une convention collective de trois ans.

Sylviculture

La CSN a le vent dans les voiles

La CSN et la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt ont lancé, le 16 juin, la 3^e campagne de syndicalisation des travailleurs sylvicoles. « L'objectif de la CSN est clair : les aider à améliorer leur sort. Les conditions actuelles de vie et de travail de ces personnes ressemblent à celles de travailleurs forestiers du début du siècle dernier »,

a affirmé Roger Valois, vice-président de la CSN. Avec maintenant 21 sections accréditées du Syndicat national de la sylviculture, d'autres accréditations qui s'ajouteront cet été, deux conventions collectives signées, une autre sur le point de l'être et 1200 travailleuses et travailleurs sylvicoles syndiqués... la CSN a le vent dans les voiles en sylviculture !

Entente de principe chez Transfo-Métal Règlement chez Acier Leroux

Les 100 travailleurs d'Acier Leroux (CSN) à Longueuil ont ratifié, le 14 juin, à 89 % l'entente de principe intervenue précédemment.

Fait inusité, ce règlement a pavé la voie à une entente semblable pour la vingtaine de syndiqués de Transfo-Métal, une filiale de l'entreprise. Ces derniers doivent se prononcer sur l'entente de principe le 22 juin.

Chez Acier Leroux, le nouveau con-

trat de travail est d'une durée de trois ans en ce qui concerne les aspects pécuniaires et de six ans pour les autres clauses. Pour ces trois années, ils obtiennent des augmentations salariales de 2,5 %, 2,8 % et 3 %.

Les deux ententes permettent de clarifier les droits syndicaux, notamment le droit acquis des travailleurs de choisir leur médecin en cas d'absence pour maladie ou accident.

Congrès de la Fédération des professionnelles Conciliation famille-travail à l'honneur

Le 35^e Congrès de la Fédération des professionnelles (FP) qui se déroule du 17 au 20 juin fait une grande place à la conciliation famille-travail. Le 18 juin, Diane Lavallée, présidente du Conseil du statut de la femme a présenté une conférence sur cette question. Ensuite, Charles-Henri Amerdt, pro-

fesseur à l'Université de Sherbrooke a parlé du lien étroit qui existe entre la satisfaction au travail et la conciliation de la vie familiale et du travail. Le président de la FP, Michel Tremblay, en a profité pour demander au gouvernement de mettre en place des mesures concrètes en ce sens.